nouvelles d'apprendre et de pratiquer la langue partenaire ou la langue étrangère. Mais l'un des objectifs est également de modifier la perception souvent négative que cultivent les jeunes par rapport à l'apprentissage des langues. Nous voulons inviter les jeunes à se libérer de leurs réticences et des freins psychologiques qui sont souvent liés à un tel enseignement. Il s'agit de faire naître l'envie auprès de chacun de poursuivre sa propre formation linguistique à l'issue de la scolarité obligatoire. Raison pour laquelle les impulsions présentes dans ce concept ne sont pas les seules possibles. D'autres viendront encore compléter l'édifice, c'est un processus à constamment nourrir et enrichir. Pour répondre à la question, il est vrai que nous avons des classes bilingues. Nous souhaitons examiner aussi la possibilité de les introduire dans nos écoles à Fribourg et à Bulle, mais nous savons que nous sommes maintenant confrontés à un autre enjeu majeur qui est celui des maturités spécialisées et que nous devons prendre les projets les uns après les autres, pour ne pas non plus surcharger les écoles. Pour répondre aux questions de M. le Député Jelk, actuellement 15 % des élèves, cela a été relevé dans les collèges, suivent les cours dans une classe bilingue. En soi, les effectifs de ces classes sont comparables à ceux des autres classes. Nous souhaitons et nous avons pour objectif, dans un premier temps et en dix ans, de déjà doubler ce nombre d'élèves, ce qui serait un premier résultat relativement formidable, d'avoir un élève sur trois qui sorte d'un de nos collèges ou d'une école du secondaire II avec un diplôme bilingue. Ce que nous voulons favoriser à travers les mesures que nous proposons, ce sont des appuis, pour montrer qu'il est possible, même si l'on a pas un fond familial bilingue, d'entreprendre une formation dans ces langues-là et d'avoir cette ambition pour soi-même. De ce point-de-vue-là, nous voulons offrir des possibilités d'échanges supplémentaires entre élèves à travers la Suisse, et évidemment aussi avec l'étranger. Par exemple, les écoles professionnelles participent au projet «Euridis» qui est un «Erasmus» pour les enseignants professionnels.

Mais j'aimerais le souligner de manière claire, le projet dans lequel nous nous aventurons aujourd'hui ne peut se faire qu'avec la participation engagée et confiante du corps enseignant. De nombreux enseignants ont certes participé à son élaboration, mais nous devons leur montrer que nous leur donnerons aussi les moyens de réaliser ces ambitions. Il est donc indispensable que les enseignants soient intégrés dans le processus en cours, qu'ils prennent leur place et qu'ils soient convaincus que les priorités envisagées sont les bonnes. Raisons pour lesquelles nous insistons dans ce concept sur la mise en œuvre, avec des moyens qui soient à la hauteur des ambitions. Et si nous ne devions pas avoir ces moyens, nous devrions réduire les ambitions, c'est là-aussi la contrepartie des mesures que nous voulons préconiser. Nous ne pourrons pas faire ce que nous proposons ici avec moins de moyens, il faudra revoir le programme.

J'ai pris note de l'encouragement de ne pas avoir peur de notre propre courage, mais nous devons évidemment prendre en compte aussi la réalité que nous avons aujourd'hui, pour viser l'ambition et l'objectif que nous avons d'ici dix ans, et c'est l'axe temporel qu'il faut nous donner en tant que tel. Certes, les moyens peuvent paraître pour certains déjà importants, pour d'autres trop peu nombreux, mais il paraît important de souligner que c'est en plus des moyens que nous avons déjà dans le domaine de la formation continue, et qu'en fait ils s'ajoutent aux autres éléments, puisque la question des langues est quand même aussi au cœur aujourd'hui de la formation continue. Avec ce concept, nous donnons dès lors suite aux interventions parlementaires déposées sur ce sujet, certaines avec une suite directe. Certes, nous aurions pu simplifier le rapport en venant en plusieurs temps, mais il nous est apparu important de montrer au contraire que la question de l'apprentissage des langues formait un tout, qu'elle était composée d'un certain nombre de mesures qui font partie de l'école obligatoire du secondaire II, aussi d'occasions d'apprendre en dehors de l'école, de prise en charge aussi par les élèves et leurs parents d'un certain nombre d'éléments. Certaines de ces mesures ont besoin d'une base légale, d'autres peuvent être réalisées comme telles et nous les avons déjà démarrées.

Pour le reste, nous avons pris note de vos remarques, nous allons les intégrer à la réflexion que nous allons maintenant à nouveau reprendre, même si je comprends et je vois déjà un certain nombre de difficultés pratiques.

Ce que j'aimerais dire en guise de conclusion, c'est que nous avons maintenant besoin de modèles qui fonctionnent. Nous avons longtemps parlé de bilinguisme à l'école et de la question des classes bilingues. Nous voyons qu'elles fonctionnent au secondaire II. Nous vous proposons maintenant de redescendre l'échelle de la scolarité et de commencer par le secondaire I, parce que les conditions y sont plus simples et plus faciles puisque nous avons ici des enseignants qui sont spécialisés, des enseignants de branches, pour lesquelles nous pouvons plus facilement aussi prévoir les échanges entre régions linguistiques. Puis, lorsque nous aurons la preuve que cela fonctionne, nous pourrons encore redescendre l'échelle de la scolarité. Mais en même temps, vous l'avez constaté dans les mesures, nous commencerons aussi à partir de l'école enfantine avec de la sensibilisation. L'objectif du Conseil d'Etat est d'améliorer la compréhension mutuelle dans notre canton. La langue est plus qu'un vecteur de communication, il est un vecteur de culture et de compréhension. C'est en ces termes que je vous remercie de prendre acte des motions et de les accepter.

Motion N° 149.06 Madeleine Freiburghaus/ Jean-Louis Romanens
(relative à l'apprentissage de la langue partenaire)[1]

Prise en considération

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 79 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

[1] Déposée et développée le 15 mai 2006, *BGC* mai p. 951; réponse du Conseil d'Etat intégrée au rapport N° 206 ci-dessus, *BGC* pp. 1469ss.

Ont voté oui:
Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79*.

S'est abstenu:
Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 1*.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion M1027.07 Olivier Suter/ Jean-François Steiert
(relative au bilinguisme à l'école)[1]

Prise en considération

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 80 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:
Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 80*.

S'est abstenu:
Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 1*.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Clôture de séance

La Présidente. Comme il s'agit de la dernière séance de notre collègue député, Michel Buchmann, qui a décidé de laisser son mandat de député, je souhaitais le remercier pour son engagement précieux depuis 1996 dans notre Parlement. Il s'est beaucoup investi, comme chacune et chacun de nous le sait, dans le cadre de tout ce qui touchait à la santé.
Alors merci Michel pour cet investissement, pour les nombreuses heures mises dans ces sujets divers et je t'adresse toute ma gratitude pour ton engagement durant ces années de parlementaire.
Je lui adresse, en mon nom et au nom de vous toutes et tous, mes meilleurs vœux pour la suite de ses activités et surtout beaucoup de plaisir avec son nouveau mandat de président de la Fédération internationale des pharmaciens. Merci Michel, bravo à toi!

- La séance est levée à 11 h 45.

La Présidente:

Solange BERSET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Benoît MORIER-GENOUD, *secrétaire parlementaire*

---

[1] Déposée et développée le 12 septembre 2007, *BGC* septembre p. 1328; réponse du Conseil d'Etat intégrée au rapport N° 206 ci-dessus, *BGC* pp. 1469ss.